

UNE ANNÉE SCOLAIRE AUX ETATS-UNIS POUR LES LYCÉENS

Partager :

Sommaire



Les jeunes âgés de 15 à 18 ans peuvent effectuer une année scolaire, ou un semestre, dans un lycée américain (high school) aux Etats-Unis et partager la vie d'une famille américaine en participant à des programmes. Le CSIET(Council on Standards for International Educational Travel) dispose de la liste des organismes américains qu'il accrédite.

LES CONDITIONS

Le jeune doit :

- avoir maximum 18 ans et demi et au minimum 15 ans au moment du départ.
- avoir un niveau d'anglais correct
- avoir un niveau scolaire satisfaisant
- avoir une motivation qui prouve qu'il ou elle est capable de s'adapter pendant son séjour.

LES BÉNÉFICES

Le jeune maîtrisera mieux la langue anglaise, lien durable avec la famille d'accueil, facilité d'adaptation à un nouvel environnement, maturité, etc...

LES FAMILLES D'ACCUEIL

Elles sont dans la majorité des cas bénévoles. C'est l'organisme américain qui se charge de trouver la famille d'accueil qui est sélectionnée de façon rigoureuse. Dans la majorité des cas les jeunes français ne se retrouvent pas avec d'autres jeunes français dans la même famille, mais ils peuvent être placés avec d'autres lycéens étrangers. Il n'y a pas d'obligation à recevoir un lycéen américain en échange.

COÛTS ET AIDES FINANCIÈRES

Entre 7000 et 11000 € pour une année scolaire, moins pour un semestre. Sont couverts les frais de scolarité, les frais d'hébergement en famille, les frais administratifs, l'assurance accident-maladie et le voyage. Les frais d'inscription à l'agence (environ 150 €), le visa (300 dollars), l'argent de poche et les dépenses personnelles de l'enfant. sont à rajouter. Une assurance médicale complète est comprise.

EXISTENT-ILS DES AIDES FINANCIÈRES ?

Il y a peu d'aides financières pour faciliter de tels séjours aux Etas-Unis. Il est possible de s'informer à la fois auprès de l'agence dans laquelle est inscrit l'enfant ainsi qu'auprès des collectivités locales tels que le conseil régional ou départemental de votre lieu de résidence, de votre mairie, etc...

VALIDATION DE L'ANNÉE ?

L'année passée aux USA n'est pas validée dans le cursus français. A son retour en France, l'élève reprend le cursus scolaire au niveau qu'il a laissé lorsqu'il a quitté la France.

LE VISA

Les lycéens qui partent dans le cadre de ces programmes d'échange doivent obtenir un visa J-1 (Exchange visitor). Ce visa ne peut-être délivré qu'à travers un organisme américain officiel homologué et habilité à fournir le formulaire DS-2019 qui permet l'obtention de ce visa J-1.

Sources : Centre Education USA - Commission Franco-Américaine d'échanges universitaires et culturels

COMMISSION FRANCO-AMÉRICAINNE

9 rue Chardin 75016 PARIS

01.44.14.53.60 - La réception et le standard sont ouverts du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 - L'accès au Centre EducationUSA se fait exclusivement sur rendez-vous préalable.

<http://www.fulbright-france.org>

AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

2 Avenue Gabriel 75382 PARIS

+33 143 12 22 22

<https://www.usembassy.gov/france/> <https://fr.usembassy.gov/fr/>
<http://www.embassy-worldwide.com/embassy/u-s-embassy-in-paris-france/>

VISAS POUR LES ETATS-UNIS

<http://fr.ambafrance-us.org/spip.php?article319>

PARTIR À L'ÉTRANGER : ACCOMPAGNEMENT - CONSEIL PAR LE CRIJ

Le CRIJ propose un accompagnement conseil pour partir à l'étranger : conseils pour un projet de mobilité internationale, accompagnement à la recherche d'informations fiables, mise en relation avec les partenaires et les organismes spécialisés pour préparer le départ à l'étranger : les études, les stages, les jobs, le volontariat, etc...

Tous les lundis et mercredis après-midi de 13h30 à 17h30 ou sur rendez-vous.

Plus d'informations :

Tél : 05 61 21 20 20

contact@crij.org

www.crij.org

CONSULAT DES ETATS-UNIS

25 Allées Jean Jaurès 31000 TOULOUSE

0534413650 - Sur rendez-vous uniquement

0534411619

usatoulouse@state.gov

<http://toulouse.usconsulate.gov>

Le Consulat des Etats-Unis à Toulouse ne délivre pas de visas. Toute question concernant une demande de visa pour les Etats-Unis doit être adressée directement aux services des visas de l'ambassade des Etats-Unis à Paris

ESPACES VOYAGES DU CRIJ (BILLETS D'AVION, BUS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, CARTE ISIC, SÉJOURS UCPA, FORFAITS DE SKI...)

17 rue de Metz 31000 TOULOUSE

05 61 21 50 50

05 62 30 10 91

du lundi au vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 18h

voyages@crij.org

<http://www.crij.org>